

## SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 10 février 2014

L'an deux mille quatorze, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2014

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Adjoint, Rémi **Ballarin**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Sandrine **Combefreyroux** (pv à Sylvie Panchout), Mme Marie-José **Lawther** (pv à Benoît Puud), M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, M. Philippe **Laveix** (pv à Sandrine Dèche), M. Claude **Lumeau**, M Serge **Maurin**. Mme Annette **Quebec** (pv à Yves d'Amécourt).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 13 janvier 2014 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 13 janvier 2014 est adopté à quinze voix pour.

Monsieur Rémi BALLARIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande son accord au Conseil Municipal qui accepte.

2 – Ecole de musique – Accusé de Réception du Conseil Général : le dossier de demande de subvention est complet.

8 – Questions diverses

- Bilan des Conseils d'Orientation Energétique (COE) et liste des bâtiments retenus pour l'Audit Energétique
- Suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège Robert Barrière
- 4 PLAI Immeuble de la Poste : proposition de subvention à la Commission Permanente du Conseil Régional d'Aquitaine
- Dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle : retrait-gonflement des argiles (sécheresse/réhydratation des sols)
- Location d'un immeuble communal « Ancien office de tourisme » (tarif, bail, convention)
- Cabinet Médical Communal : Consultation « Missions intellectuelles » (Bureau de contrôle, mission SPS, étude RT 2012, étude de sol) ;
- Examen du déménagement du Super U par la CDAC ;
- Problème de stationnement Résidence St Léger (courrier aux services du CG33)
- Convention : prise en charge des travaux SDEEG (basse tension + télécom) pour la ZAE du Sauveterrois par la commune puis remboursement par la CdC
- Bilan du traitement des termites (RPA) ;
- Report collecte du verre (USTOM) ;

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME**

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de restauration de l'église Notre Dame et donne lecture du calendrier des travaux. Le montage du clocher s'effectuera au sol et sa mise en place sera réalisée par l'intermédiaire d'une grue, les arrêtés de circulations seront pris en conséquence. Le levage du clocher devrait avoir lieu durant la dernière semaine de mars.

Les travaux intérieurs devront être terminés fin mai.

Depuis le début des travaux, l'accessibilité à l'église est réduite, un accès aux PMR (personnes à mobilité réduite) a été mis en place derrière l'église du côté du monument aux morts.

Suite aux questions posées en Mairie, Monsieur le Maire rappelle que les édifices religieux font partie du domaine public communal depuis la loi du 09 décembre 1905 portant sur la séparation des églises et de l'état. A charge aux communes, départements ou à l'Etat d'en assurer l'entretien. Mais l'usage revient à la paroisse.

Monsieur le Maire fait le point sur la souscription publique relative à ces travaux, actuellement la commune a reçu 8135 €, la Fondation du Patrimoine doublera la somme à 10 200 € de souscription.

## **2 – ECOLE DE MUSIQUE – SALLE CULTURELLE**

Monsieur le Maire fait le point sur la création de la salle à vocation culturelle et sportive à Bonard et propose d'y apporter des modifications notamment sur un équipement scénique et un studio d'enregistrement devant servir à l'école de musique.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose un nouveau plan de financement pour ce projet et demande l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes.

Si l'Ecole de Musique dispose d'un « studio d'enregistrement » cela permettra d'accueillir des formations musicales « en résidence », et ainsi d'organiser des concerts.

Monsieur le Maire signale que la commune ne s'engagera dans ce financement, que si les subventions de la Région et du Département sont acceptés. Dans le cas contraire, un équipement scénique minimum sera prévu et le studio d'enregistrement sera pris en charge par l'association « Musique en Bastide ».

Après échange de vue, le conseil municipal, accepte, à quinze voix pour, le nouveau plan de financement et donne l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes

<b>Création en extension d'une salle à vocation culturelle et sportive</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Coût HT			
<b>Travaux</b>			
Construction de la salle de 600 m <sup>2</sup>		673 538.00	
<b>Prestations intellectuelles</b>			
Maîtrise d'œuvre		7%	47 147.66
Bureau de contrôle			6 800.00
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)			1 295.00
<b>Equipements culturels</b>			
Scénographie - Equipements scéniques			78 000.00
Studio d'enregistrement			13 812.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>		<b>820 592.66</b>	
ETAT - DETR - Equipements sportifs et culturels 30% (plafond 750 000€)		Taux	202 590.00
Conseil Général 33 - Espace public culturel 25% (plafond 200 000€) X Coéf. Solidarité Dptal 0.85		Taux	42 500.00
Conseil Régional d'Aquitaine - Equipements culturels et sportifs "salles de spectacles" - Taux 20% (plafond 750 000 €) x coef. de pondération			150 000.00
Fonds de concours "CdC du Sauveterrois" (couche surface parking)			0.00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>395 090.00</b>
TVA (20% du montant HT)		20.00%	164118.532
FCTVA (15,758% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)		15.76%	155 170.79
Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions			434 450.40
<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>			<b>984 711.19</b>
		<b>984 711.19</b>	<b>984 711.19</b>

Monsieur le Maire propose d'inscrire la commune au réseau des Rock School.

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande de subvention, déposé auprès du Conseil Général de la Gironde, est déclaré complet, ce qui autorise la commune à démarrer les travaux.

### **3 – RESIDENCE « LA JURADE » RUE NOUVELLE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la DRAC Aquitaine, annonçant qu'un diagnostic d'archéologie préventive sera réalisé sur le terrain de la future Résidence de Gironde Habitat « La Jurade » (rue nouvelle), terrain étant situé sur les bases d'une bastide. La mission a été confiée à L'INRAP à Bègles.

### **4 – TIGF - STATION DE COMPRESSION**

Suite à la réunion du 28 janvier dernier sur site avec Monsieur Benoit PUAUD, TIGF confirme les travaux d'insonorisation du compresseur en 2014, le lancement des études pour la mise en place d'une 3<sup>ème</sup> machine « enterrée » de nouvelle technologie qui permettra de réduire considérablement le bruit et d'augmenter la puissance de la station (plusieurs millions d'euros seront investis), machine qui, selon les ingénieurs, ne s'entendra pas.

A la demande de Monsieur le Maire, TIGF va mettre en place un site internet où chacun pourra s'informer de ce qui se passe sur le site de Sauveterre-de-Guyenne, un lien sera créé avec le site internet de la commune.

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet a pris un nouvel arrêté préfectoral, le 20 décembre 2013, qui autorise le fonctionnement de la station 60 jours par an.

### **5 – DEFENSE INCENDIE DU COLLEGE R. BARRIERE**

Monsieur PUAUD présente un bilan d'étude sur la protection incendie du collège de Sauveterre de Guyenne présenté par des étudiants de l'IUT Bordeaux I Génie Civil dans le cadre d'un projet tutoré.

Lors de cette étude, les étudiants ont effectués plusieurs allers-retours Sauveterre/université Bordeaux I à Talence et demande une indemnisation kilométrique.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix, pour donne son accord pour l'indemnisation des étudiants selon la réglementation en vigueur et le kilométrage parcourus

### **6 – VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal la nécessité de régulariser la situation des bâtiments de la Communauté de Communes du Sauveterrois construits sur des parcelles appartenant à la commune.

Après estimation de France Domaine, Monsieur le Maire propose de vendre à la communauté des communes l'ensemble des terrains où sont implantés les dits bâtiments :

Salle de sports : 17 ares 45  
Tennis : 14 ares 44  
Piscine: 12 ares 72  
City stade : 8 ares 29

Soit un total de 5290 m<sup>2</sup> à 6 € le m<sup>2</sup> pour un montant de 31 740 €.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix, pour donne son accord pour la vente de ces terrains à la communauté des communes.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Ecole de musique

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association de l'école de musique demandant une subvention pour l'acquisition d'un nouveau matériel de sonorisation, l'ancien ayant « lâché » et étant non réparable.

Monsieur le Maire propose que l'association dépose aussi un dossier auprès de la Communauté de Communes du Sauveterrois et a conseillé de prendre de renseignements sur le matériel d'occasion.

Par ailleurs, suite à une remarque déposée par un habitant en Mairie, il est demandé aux utilisateurs de l'immeuble abritant l'école de musique de fermer les volets en fin de journée et de les accrocher en journée, pour éviter le claquement contre les murs.

- Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille DENIS lors du décès de DENIS Simone.

Monsieur le Maire présente les vœux adressés à l'ensemble du conseil par Monsieur Christophe MIQUEU. Il remercie Monsieur MIQUEU d'avoir choisi pour illustrer ses vœux une photo de la façade de la Mairie et de l'office du tourisme, récemment restaurés par cette municipalité et désormais accessible aux Personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire lit la citation d'Albert Camus qui se trouve sur cette carte : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. ». A l'aube de ce mandat, il remercie les membres du conseil municipal d'avoir tout donné pendant 6 ans, pour préparer un avenir généreux à la commune de Sauveterre-de-Guyenne.

- SCOT Sud Gironde

Monsieur le Maire signale qu'un registre de concertation du SCOT Sud Gironde est à la disposition des administrés de la commune au sein des locaux de la CdC du Sauveterrois pour leur permettre de s'informer et de faire part de toutes observations.

- Elections municipales

Monsieur le Maire propose de faire distribuer aux administrés un guide pratique en partenariat avec l'Association des Maires de la Gironde, sur les élections municipales et communautaires (mode de scrutin).

- Dissolution du SI de la Caserne des Sapeurs Pompiers

Monsieur le Maire fait part de la délibération en date du 28 novembre 2013 du comité syndical concernant la modification de l'alinéa 1, l'alinéa 3 et l'alinéa 4 de la délibération du 29 mars 2013 suite à la dissolution du dit-syndicat ; il est demandé aux communes membres de se prononcer à nouveau par délibération concordante sur les points qui ont été modifiés et adoptés par le comité syndical.

### **Répartition des biens meubles, immeubles, solde de l'encours de la dette :**

1 – le terrain de la caserne SP, les bâtiments de la caserne et les logements des pompiers ont été cédés au SDIS qui accepte la cession pour l'euro symbolique.

2 - les feux tricolores sortie pompiers vont à la commune de Sauveterre de Gne.

## Séance du 10 février 2014

3 – le tracteur tondeuse, les fauteuils Eco président, le bureau ministre, l'armoire monobloc, le poste de travail informatique, le télécopieur, le photocopieur olympia, le matériel de bureau informatique et les récepteurs BMD sont cédés au SDIS qui accepte la cession pour l'euro symbolique.

4 – attribution du solde de trésorerie de 1 370.03 € au 31 décembre 2012 à la commune de Sauveterre de Gne.

Répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif : voir en pièces jointes l'état de l'actif arrêté au 31 décembre 2012 et le tableau de clôture (solde de trésorerie et répartition des biens du syndicat) et la répartition se fera entre chaque commune au prorata de la population.

Devenir des contrats : assurance et prêts, tous les contrats d'assurances ont été résiliés, tous les emprunts soldés.

Répartition des personnels : le secrétariat restera en fonction jusqu'à la liquidation du syndicat

Dévolution des archives : les archives du syndicat sont conservés à la mairie de St Sulpice de Pommiers (siège de l'adresse postale du syndicat) où elles ont été triées, classées et répertoriées par le CLEM (comité de liaison des associations historiques et de sauvegarde du patrimoine de l'Entre deux mers).

L'acte de cession sera établi par le SDIS

Après échange de vue, le conseil municipal approuve, à quinze voix pour, ces modalités de répartition telles que définies.

- Cartes cantonales

Monsieur le Maire fait part de la réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur (Manuel VALLS) à sa lettre sur le nouveau découpage des cantons et qui signale qu'il n'y aura pas d'incidence sur la qualité de chef-lieu de canton des communes. Monsieur le Maire indique donc que le nouveau canton de PINEUILH aura deux Conseillers Généraux, 6 chef-lieux de cantons, et un bureau centralisateur. Il rappelle que contrairement à la lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, la loi prévoit, elle, la disparition de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) pour les chefs lieu de cantons, après les élections de 2015. Pour Sauveterre-de-Guyenne, il s'agit d'environ 51000 €. La lettre du Ministre qui cite les propos de Monsieur le 1<sup>er</sup> Ministre devant l'Assemblée des Maires de France est bien évidemment un espoir, mais cela n'a pas la force d'une loi.

Il regrette que la commune de PINEUILH ait été choisie comme « bureau centralisateur ».

Le soir des élections cantonales, il imagine le Maire de SIGALENS (Canton d'AUROS, Communauté de Communes du BAZADAIS) partir à PINEUILH, à 87 kms (1h30 de route) pour aller porter les résultats des élections...

Monsieur le Maire indique que ce redécoupage entraîne également des modifications des compétences des juridictions. En effet, la commune a été alertée sur ce sujet par un courrier de Maître WLOSTOVICER (Huissier de Justice à St Macaire) qui indique que par ce redécoupage, le canton de PINEUILH se retrouverait rattaché par la carte judiciaire, au Tribunal de LIBOURNE.

- Maison « Camille »

Monsieur et Madame Mc CLYMONT présents lors de l'inauguration de la Maison « Camille » rue St Romain, remercient le Conseil Municipal pour cette initiative et Monsieur le Maire présente un ouvrage transmis par la famille Mc Clymont dédié à leur fille Camille.

- SIVOM d'AEP et d'Assainissement de St Brice

Monsieur Puaud présente les RPQS (Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif) pour 2012 du SIVOM d'AEP et d'Assainissement de St Brice.

- Aménagement routier

## Séance du 10 février 2014

Le conseil général nous informe que seront réalisés, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, des aménagements au niveau de l'arrêt d'autocar du réseau TransGironde, place du foirail, avec l'installation d'arceaux vélos dans le cadre de la politique du Conseil Général pour le « développement des déplacements alternatifs à la voiture ».

- Randonnée cyclotourisme

L'ASC Club section cyclisme nous informe qu'ils organisent le 15 mars prochain une randonnée cyclotourisme depuis Créon et qu'ils emprunteront les routes de la commune.

- Comptoir de la Bastide

Madame Fouilhac, locataire du local commercial communal « Le Comptoir de la Bastide », nous informe qu'elle cesse son activité. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devenir de cet immeuble estimé par les domaines à 132 000 €. Deux perspectives sont à étudier, mandat par agence immobilière ou par notaire pour une location ou une vente.

Le Conseil Municipal est favorable à ces différentes solutions et autorise Monsieur le Maire à engager ces démarches et à confier le mandat de vente et/ou de location à L'Agence Immobilière des Bastides et aux Notaires de Sauveterre.

- Bilan énergétique

Monsieur Puaud fait un premier bilan sur le diagnostic thermique de 19 bâtiments communaux. Des améliorations peuvent être apportées même sur des bâtiments récents, des réglages appropriés sont à effectuer sur chaque bâtiment, les abonnements gaz et électricité peuvent être réajustés en fonction des immeubles. Des études plus poussées sont à prévoir sur plusieurs bâtiments : les deux écoles, les deux vestiaires des stades, le Trésor Public, le Club des aînés, la partie commune de la RPA ainsi sur l'ancien office de tourisme. Le conseil municipal approuve les études supplémentaires pour ce diagnostic et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en conséquence.

Monsieur le Maire signale que l'ADEME nous accompagne dans cette étude à hauteur de 50% du montant total HT.

- Dissolution du SI du Collège

Monsieur Puaud, en sa qualité de Président du Syndicat Intercommunal du Collège, rappelle :

- la loi a transféré au Département la compétence « Collège » qui doit en assurer totalement depuis le 31 déc 1999 les charges de fonctionnement et d'investissement.
- Le Syndicat du Collège a terminé de liquider la dette contractée en 1997 et 1998 pour participer aux travaux de restructuration du collège et souhaite désormais se dissoudre.
- Néanmoins, il y a lieu de solder l'actif comptable et le syndicat doit déclarer quelle sera la collectivité conservateur des archives du syndicat. Il est par conséquent demandé à la commune de Sauveterre, la plus représentative au sein du syndicat :
  - De s'engager à conserver les archives du syndicat
  - De prendre en charge les écritures comptables permettant de solder les comptes d'actif du Trésorier à savoir :
    - les parts sociales pour un montant de 105,00 € que le Crédit Agricole n'a pas encore été en mesure de restituer
    - le transfert comptable au Département des investissements (travaux, terrain) qui aurait dû l'être dans le cadre du transfert de compétences et en même temps que celui des biens opéré en 2000 avec la commune de Sauveterre (transfert patrimoine)
    -

Monsieur PUAUD, s'étant abstenu des débats et du vote, le Conseil Municipal donne son accord par quatorze voix pour et accepte :

- De conserver les archives du syndicat
- De prendre en charge les écritures comptables permettant de solder les comptes d'actif du Trésorier à savoir :

## Séance du 10 février 2014

- les parts sociales pour un montant de 105,00 € que le Crédit Agricole n'a pas encore été en mesure de restituer
- le transfert comptable au Département des investissements (travaux, terrain) qui aurait dû l'être dans le cadre du transfert de compétences et en même temps que celui des biens opérés en 2000 avec la commune de Sauveterre (transfert patrimoine)

- Immeuble de la Poste

Monsieur le Maire fait part du courrier du Président du Conseil Régional d'Aquitaine qui indique qu'il proposera une subvention de 61 104,00 € pour l'aménagement de 4 logements locatifs conventionnés lors de la séance du 10 février prochain.

Monsieur le Maire informe que les 2 logements du 1<sup>er</sup> étage sont réservés et qu'il y a 4 demandes pour les deux logements du second étage.

- Catastrophes naturelles

Monsieur le Maire signale que deux administrés de la commune ont évoqués le problème de retrait gonflement des argiles qui provoquent des dégâts sur les habitations ; Monsieur le Maire évoque la possibilité de déclarer la commune en catastrophes naturelles.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches en ce sens afin que l'Etat de Catastrophe Naturel soit prononcé et que les assurances de ces administrés puissent fonctionner.

- Immeuble office de tourisme

A compter de début mars, l'immeuble de l'ancien office de tourisme va accueillir un nouveau commerce, Monsieur FORRER qui occupera le rez-de-chaussée rue de la Font, rue saint Romain ainsi que la cave. Les autres pièces seront mises à disposition d'associations : respectivement à (1) l'association des amis de la bastide, (2) l'association des parents d'élèves et (3) l'association passerelle.

Le Conseil Municipal autorise, à quinze voix pour, Monsieur le Maire à signer le bail de location des 3 niveaux inférieurs de l'immeuble (cave + RDC rue St Romain + RDC rue La Font) avec Monsieur FORRER pour la création d'un « bar à vins – bar à tapas » pour un montant de 600 €/mois (charges comprises ; eau, électricité). Monsieur FORRER souhaite mettre une option d'achat sur ce bâtiment au prix défini par les domaines, si son entreprise venait à prospérer.

Le Conseil Municipal autorise, à quinze voix pour, Monsieur le Maire à signer la Convention d'utilisation commune et de mutualisation des locaux entre les différents utilisateurs du bâtiment: commerçant, associations, commune.

- Cabinet médical communal

Plusieurs consultations ont été engagées et publiées, pour notre compte, par Monsieur Pradal, architecte, dans le cadre des « missions intellectuelles » pour la création du Cabinet Médical communal : étude réglementation thermique 2012, étude de sol, bureau de contrôle, coordination SPS.

- SUPER U

Le dossier de déménagement du Super U de Sauveterre devrait être examiné par la CDAC le mardi 11 mars 2014.

- Résidence St Léger

Plusieurs résidents se plaignent du stationnement dans la résidence St Léger, notamment avec les véhicules de services du Conseil Général. Monsieur le Maire a sollicité par courrier les services du Conseil Général pour essayer de trouver des solutions afin d'améliorer le stationnement dans la

résidence et la cohabitation entre les services du conseil général et les habitants. Il rappelle qu'à ce jour les espaces communs de la Résidence Saint Léger ne sont pas dans le domaine public. Une démarche est en cours auprès de Gironde Habitat pour que ces espaces soient transférés à la commune.

- SDEEG-Travaux ZAE du Sauveterrois

Monsieur le Maire présente les premiers devis pour les travaux de basse tension et des réseaux télécom pour un montant de 186 867.30 € HT à la ZAE du Sauveterrois.

Les statuts du SDEEG ne permettent pas le financement des travaux par les Communautés de Communes.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mandat avec le SDEEG et la CdC du Sauveterrois pour la réalisation des travaux (réseaux d'électricité et de télécom). Ces travaux seraient encadrés par le SDEEG (Maîtrise d'œuvre), pris en charges financièrement par la commune (Maître d'ouvrage) puis remboursés intégralement à la commune par la CdC du Sauveterrois (bénéficiaire).

Le Conseil Municipal, à quinze voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention et valide le principe de l'inscription au budget 2014 de ces sommes en dépenses et en recettes.

- RPA - Termites

Monsieur Tomada fait le bilan du traitement des termites à la RPA, au vu du dernier passage, plus d'activité visuelle de termites n'est décelée dans les pièges depuis le 19 septembre 2013.

- Collecte du verre

Monsieur le Maire signale que la collecte de verre du mardi 11 février au 14 février 2014 n'aura pas lieu en raison de l'immobilisation du véhicule de l'USTOM.

- Maison porte St Léger

Monsieur Ballarin demande pourquoi la maison « Aznarez » n'a pas été démolie ? Monsieur le Maire informe que Monsieur l'Architecte des Bâtiments des France a donné l'autorisation de démolir mais que cette autorisation est attachée à la réalisation du projet de rénovation et d'aménagement de la rue St Léger et du carrefour Saint-Léger. L'objectif étant de sécuriser le carrefour et de mettre en valeur la porte Saint-Léger.

## AGENDA

22 Février 2014	<b>Quine Pétanque</b>
1 <sup>er</sup> Mars 2014	<b>Quine Tennis</b>
8 Mars 2014	<b>Théâtre « Duos sur Canapé » - Théâtre des Salinières</b>
15 Mars 2014	<b>Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers</b>
5 Avril 2014	<b>Quine Pétanque</b>
5-6-7 avril	<b>Salon du développement durable</b>
12 Avril 2014	<b>Quine JUDO</b>
19 Avril 2014	<b>Soirée Ecole de Musique</b>
27 avril 2014	<b>Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide</b>
30 Avril 2014	<b>Collecte de Sang</b>
2 Mai 2014	<b>Théâtre « Un Beau Salaud » Théâtre des Salinières</b>
14 Juin 2014	<b>19h Fête de la Musique avec repas sur la Place</b>
25 Juin 2014	<b>Collecte de Sang</b>
25,26 et 27 juillet 2014	<b>Fête des Vins</b>
14 septembre 2014	<b>Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide</b>
12 octobre 2014	<b>Salon du livre – les Amis de la Bastide</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

